

## LE CCHA A APPRECIÉ...

### L'assassin sans nom

À quelques encablures de Châtelleraut, dans le village de Villeperdue, près d'Azay-le-Rideau, le musée M. Dufresne abrite une impressionnante collection de véhicules, machines et objets d'époque, des années 1850 à 1950. Parmi eux une guillotine de la Révolution de 1792 qui a fonctionné en Indre-et-Loire jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Duprunier-Fleury, correspondant du *Mémorial du Poitou*, écrit le 12 avril 1884 (n°30 du périodique) qu'ayant acheté le journal *La Lanterne*, il lit les mémoires de Campi, l'assassin condamné à mort, qui n'a jamais voulu dévoiler son nom. Campi sera exécuté le 30 mars, devant la grande Roquette, mais la machine de M. Deibler, que l'on appelle aussi M. de Paris, a besoin d'un tranchoir neuf. Depuis le temps que ce tranchoir fait tomber les têtes dans le panier, le fil du rasoir est émoussé.

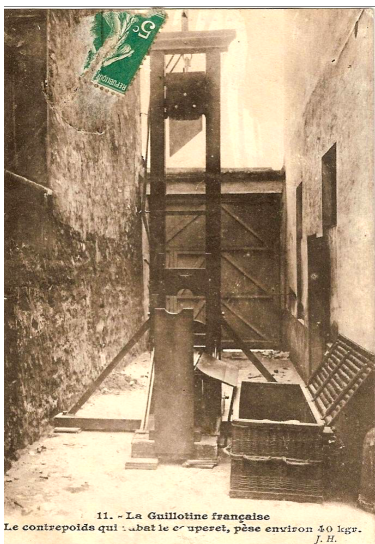
*« Ce n'est point à Paris, comme on pourrait le croire, que les tranchoirs se fabriquent. Dans toute la capitale, M. Deibler ne trouverait pas un taillandier pour lui fournir l'horrible outil ; car, ainsi que le faisait remarquer M. Roch, son prédécesseur [il s'agit du bourreau], on est très bégueule à Paris pour ces sortes de choses.*

*C'est à Châtelleraut que l'exécuteur fait faire ses tranchoirs par un coutelier que nous nous garderons bien de nommer. Il les paie soixante-dix francs, y compris l'étui, le sac de voyage qui ressemble à s'y tromper à une boîte de peintre. Le tranchoir est soigneusement repassé toutes les fois qu'on doit s'en servir. »*

Que de mystères ! Nous ne connaissons pas le nom de l'assassin, ni celui du coutelier. A moins que... un descendant du coutelier châtelleraudais, mis dans la confidence, dévoile l'énigme.

### Petit rappel historique

Parler du tranchoir, c'est évoquer la guillotine. Joseph Ignace Guillotin (1738-1814) demandait devant Louis XVI, en 1788, le doublement des députés du Tiers-État aux États généraux. Les Parisiens l'ont élu député et, le 10 octobre 1789, il réclamait l'égalité de tous les citoyens devant le bourreau. Il souhaitait un supplice unique pour toutes les classes de criminels. Rappelons que, jusqu'à la Révolution, la décapitation était réservée aux nobles. Guillotin désirait une machine à action rapide diminuant la souffrance du patient. En 1790, sur la motion de Lepelletier, la décapitation est inscrite au code pénal comme seul mode de supplice. Après avoir consulté le docteur Louis qui avait dessiné la lame oblique, l'Assemblée législative se détermine pour la machine qui sera appelée la guillotine. Guillotin fut très éprouvé par cette dénomination.



11. - La Guillotine française  
Le contrepois qui abat le coutelet, pèse environ 30 kg.  
J. H.

### La guillotine ou la « veuve »

Elle est dressée sur ses axes verticaux de 4,5 m de haut, du haut desquels, à plus de 20/km à l'heure, la lame oblique tranche une tête en deux centièmes de seconde. Le dos de la lame est aussi épais qu'une hache. On y fixe un contrepois. Il existait deux guillotines : celle qui restait à Paris et pesait 580 kg et une guillotine « de voyage », plus légère transportée par chemin de fer.

Geneviève Millet